

AVIGNON, le 2 Mars 1939

L'Inspecteur du Service des Examens pour la
Conduite des Automobiles dans le Vaucluse,

à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'au cours de la séance d'examens tenue ce jour à Carpentras, j'ai interrogé à 12 h20 Madame ██████ Elisa sur le Code de la Route. Lors de son dernier examen le 15/12/38 cette candidate avait été ajournée pour ignorance des signaux annonçant les différentes croisées de voies publiques. Je lui ai posé, en le lui faisant remarquer, la question qui avait motivé son dernier ajournement. A quoi Me ██████ a répondu que je lui avais demandé "combien il y avait de routes départementales en France" Je lui ai assuré que je ne pouvais poser une question aussi absurde, qui naturellement n'était pas dans le Code de la Route, et que d'autre part cette assertion ne pouvait être soutenue puisque j'avais porté sur son dossier un motif d'ajournement qui était indiscutable.

A ce moment, son mari, M. ██████ s'est approché de nous, et je n'ai pas écarté son intervention, essayant de lui expliquer clairement la chose, en vue d'éviter un incident. Naturellement M. ██████ a renforcé la thèse soutenue par son épouse, et lorsque je lui ai opposé le réel motif d'ajournement que j'avais inscrit sur le dossier, il s'est permis de me dire: "Cela s'est passé sans témoin, vous avez pu écrire ce que vous avez voulu, mais je n'admets pas que vous fassiez passer ma femme pour une menteuse. C'est une honte et j'en ai parlé à plus de cent personnes. M'étant élevé, avec mesure, contre l'accusation portée par M. ██████, j'ai ajouté que je ne pouvais tolérer que l'on soupçonne mon honorabilité professionnelle. A ces mots M. et Me ██████ ont regagné leur voiture en proférant cette menace: "J'ai là une lettre toute prête et ferai le nécessaire pour que ma réclamation arrive en haut lieu. Vous vous mordrez les doigts de n'avoir pas reconnu vos torts

Cet incident s'étant passé devant des nombreux candidats est de nature à porter un préjudice grave à la fonction que ~~j'e~~ j'exerce dans votre département. J'ai tenu à vous faire ce rapport immédiatement de sorte que si les plaintes de Me ██████ viennent jusqu'à vous, vous puissiez lui répondre en connaissance de cause.

B de Balmont

Carpentras 19. 5. 1939

Messieu le Préfet

Je viens vous remercier un grand service, Sans il y a longtemps que j'ai osé vous écrire, je me trouve bien embêtée, Depuis quelques mois que je m'étais présentée au brevet de conduire les véhicules automobiles, le 9 Décembre Janvier 1938 que je me suis présentée, j'avais sollicité l'inspecteur très bien réuni aux manœuvres Sans-t-il m'avez fait faire, mais au sujet de votre de la route il m'avez interrogé sur une semaine que la voirie? Combien y a-t-il de route Départementale en France? Hélas je n'avez pas trouvé sur aucun livre de votre, Pourriez vous Messieu le Préfet me dire si cela lui ai permis, à ce Messieu le ~~Préfet~~ de poser aux candidats des semaines qui ne sont sur aucun votre, cela lui était bien facile pour me faire échouer une quatrième fois. Le 2 Mars Janvier je me suis représentée pour le motif votre de route qu'il devait m'interroger, mais Messieu l'inspecteur a ignoré qu'il m'avez fait échouer pour ce motif, nous avons eu un tac-tac, il s'est retiré, et je n'ai eu aucune feuille comme cela me prouve

si je sois me représenter, ou non, je suis
propriétaire, cultivateur et sans la saison de
l'été le permit de conduire me serait
indispensable, je me sent encourager à ce sujet
pourtant l'argent que j'ai dépensé en
faisant la semence du permit des le Sébast
j'espère obtenir satisfaction tout en étant
sans mon droit.

Veuillez meuser de me
permettre de m'adresser directement
à vous M^r le Préfet, en vous remerciant
d'avance, je vous serais très obligé
si vous pourriez me faire réponse à ce sujet.

Mes Humbles salutations
et tout mes remerciements

Madame

Carpentras V^{de}

10 a
Service automobile

13 JUN 39 mai 1959

Madame

En réponse à votre lettre du 19 mai courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il ne m'appartient pas d'intervenir au sujet des conditions dans lesquelles M. l'Inspecteur, accrédité à cet effet, procède à l'examen des candidats au permis de conduire.

En conséquence si vous désirez subir à nouveau les épreuves du permis de conduire vous devrez m'adresser la demande réglementaire.

16/1A

99
7